



**COMPTE RENDU DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE  
DE NEZEL**

**SEANCE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2011**

L'an deux mil onze, le lundi dix-sept octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaients présents:

Mmes Micheline VOINIER - Sandrine PINÇON - Angélique MENAGE - Lisiane PEREIRA – Micaela PTAK – Fabienne BECHET – Hélène MAHAUT

Messieurs Stéphane ANGOT-- Dominique TURPIN - Daniel RENAULT – Laurent LORTHIOS – Michel DUTHILLEUL – Thierry LABARTHE

Pouvoirs :

Monsieur François Rémy MONNIER à Monsieur Dominique TURPIN

Secrétaire de séance  
Mr Stéphane ANGOT

Formant la majorité des membres en exercice.

**INFORMATIONS**

**Décès de Madame MADDALON**

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Madame Jeanine MADDALON à l'âge de 79 ans le 07 octobre 2011.

Micheline VOINIER a présenté au nom du conseil municipal nos condoléances à la famille.

**Pose de la première pierre de la station d'épuration**

La pose 'symbolique' de la première pierre de la station d'épuration du syndicat d'assainissement des Près Foulons a eu lieu le 05 octobre en présence des autorités dont Sophie Primas sénatrice des Yvelines, des organismes financeurs à savoir le conseil général des Yvelines et l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du maître d'œuvre SOGETI, des membres du Syndicat d'Assainissement des Près Foulons (SIA) et de l'entreprise réalisatrice MSE. Monsieur Turpin président du syndicat, a invité monsieur Georges MAILLE à sceller cette première pierre avec lui, en reconnaissance des nombreuses années qu'il a passées en tant que président, au service du SIA.

### **Rapports d'activités :**

Nous avons reçu plusieurs rapports d'activité :

- SILYA (syndicat intercommunal du Lycée d'Aubergenville)
- STIF (syndicat des transports en Ile de France)
- SIEED (Syndicat intercommunal d'évacuation et d'élimination des déchets de l'ouest Yvelines)
- SIVAMASA (syndicat intercommunal d'électricité des Vallées de la Vaucouleurs de la Mauldre et de la Seine Aval)
- SEY (Syndicat d'Energie des Yvelines)
- GRDF

Il en a été donné lecture à l'assemblée. Ces rapports sont tenus à la disposition des conseillers et des administrés.

### **Projet de ligne nouvelle entre Paris et la Normandie (LNPN) : Commission Nationale du Débat Public**

Le projet de ligne nouvelle entre Paris et la Normandie (LNPN) est porté par Réseau Ferré de France (RFF), établissement public chargé de la gestion et du développement du réseau national.

RFF soumet au débat public plusieurs scénarios en Ile-de-France et en Normandie, différentes modalités de dessertes du territoire, l'implantation éventuelle de nouvelles gares et le développement du fret ferroviaire.

Ce projet prévoit un doublement de la ligne existante, ce qui est stratégique car aujourd'hui les trains grandes lignes et transiliens sont sur la même voie. Ce projet devrait à terme (d'ici 15 ans) désengorger le trafic dans notre secteur (Mantes, Epone St lazare ...) Les réunions de débat public seront nombreuses.

Monsieur le Maire invite les conseillers à participer aux réunions locales à ce sujet qui auront lieu les :

Mardi 18 octobre à l'école de Musique à Mantes la Jolie

Mercredi 9 novembre à la Salle Boris Vian à Achères

Jeudi 1 décembre à la salle le Triplex à Houilles

Pour en savoir plus <http://www.debatpublic-lnpn.org/>

### **Election de Madame Sophie PRIMAS aux Sénatoriales**

Suite à son élection aux sénatoriales, Madame Sophie PRIMAS nous informe de la fin de son mandat de députée au 30 septembre.

### **Cabinet médical**

Monsieur le Maire a le plaisir d'informer le conseil que la recherche engagée pour trouver un professionnel de santé dans le deuxième cabinet dans l'ancienne poste, porte ses fruits. En effet nos efforts devraient bientôt

être récompensés car plusieurs candidats semblent intéressés pour s'y installer (pédicure podologue, orthophoniste, sophrologue, ostéopathe...). L'installation devrait se concrétiser avant la fin de l'année.

### **Marchés en cours**

2 consultations d'entreprises sont actuellement en cours pour la commune et concernent :

- Le photocopieur de la mairie
- La réfection du plateau sportif de l'espace Pierre Brémard

## **ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1°) Institution de la taxe d'aménagement
- 2°) Indexation du coût de la vie sur le loyer du pavillon communal
- 3°) Création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID)
- 4°) Demande d'intervention foncière à la SAFER pour la préemption d'un terrain naturel à protéger aux Près Dieu
- 5°) Modification de l'attribution de compensation 2012 aux communes (rapport de la CLETC Commission locale d'évaluation du transfert des charges)

### **1°) Institution de la taxe d'aménagement – DLB/2011/43**

Dans le cadre de la nouvelle réforme de l'urbanisme, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Cette taxe d'aménagement sera applicable à compter du 1er mars 2012 et son but est de permettre le financement des équipements publics de la commune.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1er janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Le taux de cette taxe est fixé par le conseil municipal entre 1 et 5%.

Le taux de la taxe locale d'équipement est actuellement fixé à 5 %

Il est proposé de maintenir ce taux pour la taxe d'aménagement.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

***Le Conseil Municipal,***

***Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;***

*Vu l'avis favorable de la commission urbanisme réunie le 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;*

*Considérant que la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 a créé la taxe d'aménagement qui est amenée à remplacer la taxe locale d'équipement ;*

*Considérant que si le conseil municipal souhaite fixer le taux de cette taxe à plus de 1%, il lui faut délibérer avant le 1<sup>e</sup> novembre 2011 ;*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5%.
- **Dit** que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible tacitement.
- **Dit** qu'elle sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

#### **2°) Indexation du coût de la vie sur le loyer du pavillon communal – DLB/2011/44**

Après que Madame Sandrine PINCON se soit retirée, Monsieur le Maire expose que conformément à la clause d'indexation prévue par le bail du pavillon communal, le loyer doit faire l'objet d'une augmentation annuelle **au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année**. Cette augmentation ne peut être supérieure à l'évolution de l'IRL, [indice de référence des loyers](http://www.insee.fr), régulièrement publié par l'Insee ([www.insee.fr](http://www.insee.fr)).

L'indice de référence des loyers, pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2011 publié par l'INSEE indique une augmentation de 1,73%. Au deuxième trimestre 2010 l'augmentation publiée par l'INSEE était de 0,57 %.

Par délibération du 1er octobre 2009 le loyer du pavillon communal avait été arrêté à 810 euros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, une augmentation à + 1,73% pour l'année 2011 et +0,57% pour l'année 2010 pour la location du pavillon communal.**

- **Soit un loyer mensuel de 828 Euros**
- **Charge Monsieur le Maire de faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

Par ailleurs Monsieur le Maire précise que le bail actuel court jusqu'à fin novembre 2013.

**3°) Création d'une commission intercommunale des impôts directs locaux (CIID) – DLB/2011/45**

La loi de finance rectificative pour 2010 (4ème alinéa du A du XVIII de l'article 34) a rendu obligatoire la création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Par délibération n° 2011/55 le Conseil Communautaire du 26 septembre a décidé de créer une commission intercommunale des impôts directs (CIID) pour un exercice de ses compétences à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et de dresser une liste de 40 membres potentiels.

La répartition des sièges par commune **a été examinée au bureau communautaire du 5 octobre** et les membres du bureau se sont prononcés pour une répartition **sur la base du nombre d'habitants. Pour la commune de Nézel, 4 membres sont à désigner.**

Pour rappel la commission communale des impôts directs locaux (CCID) se compose de six commissaires titulaires et six suppléants désignés par le directeur des services fiscaux en début de mandat :

<b>COMMISSAIRES CCID TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
FRICHET Claude	BROUSSE Marcel
BECHET Christophe	TANFIN Thierry
ASSIE Dominique	COURLIER Nathalie
ABEL Annick	BENSON Eric
NAVARON Gérald	LE VANNIER Bertrand
WATELET Bernard	CHAZELAY Daniel

Il est proposé de désigner parmi ces membres les 2 titulaires et 2 suppléants suivants pour la commission intercommunale des impôts directs :

**Commune de Nézel  
Proposition des membres de la CIID**

**1) Proposition de répartition sur la base du nombre d'habitants**

Commune Nézel	TH		TF		CFE		ext. EPCI		tot. Tit.	tot. Suppl.	total / commune
	Tit.	Suppl.	Tit.	Suppl.	Tit.	Suppl.	Tit.	Suppl.			
	1	1	1	1					2	2	4

**2) Désignation des commissaires**

	NOMS	
	TITULAIRES	SUPPLEANT
TAXE D'HABITATION	ABEL Annick	BENSON Eric
TAXES FONCIERES	NAVARON Gérald	LE VANNIER Bertrand
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES		
EXTERIEUR EPCI		

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,  
et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Donne son accord pour présenter à la CCSM la liste des membres énoncés ci-dessus pour la constitution de la CIID.**
- **Charge Monsieur le Maire de faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

**4°) Demande d'intervention foncière à la SAFER pour la préemption d'un terrain naturel à protéger aux Près Dieu – DLB/2011/46**

Monsieur le Maire expose avoir été informé par la SAFER de la vente d'un terrain (bois et taillis) en zone naturelle aux Près Dieu (parcelles B 106, 107, 108 et 166 d'une surface de 13 à 27 ca), évalué à 2501.00 euros.

Conformément à la convention de surveillance et d'intervention foncière qui nous lie à la SAFER, la commune peut faire valoir son droit de préemption pour protéger les espaces naturels ruraux du territoire communal.

L'intérêt de l'exercice du droit de préemption pour ce terrain repose sur les éléments suivants :

Ces parcelles naturelles représentent un intérêt communal pour préserver l'environnement, et valoriser nos espaces verts car elles jouxtent des emplacements naturels réservés de la commune, stratégiques pour l'amélioration du cadre de vie des Nézellois et la protection des espaces verts.

En effet, à proximité de ces parcelles, se trouve un espace boisé, que la commune a inscrit en emplacement réservé dans son PLU, afin de créer une zone verte, de détente et de loisirs, démontrant la volonté de la commune à créer à cet endroit une unité naturelle d'espace vert, listée dans son PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Ces parcelles se trouvent également à la croisée de la coulée verte régionale qui vient d'Aulnay-sur-Mauldre, pour traverser notre village avant de poursuivre son chemin vers Epône. Profitant de cette impulsion régionale et départementale, nous avons à cet endroit, un projet de liaisons douces (soutenu par le département et la région), pour des voies alternatives à la RD 191 (cyclables et piétonnes).

Mais surtout, en novembre 2006, suite à l'adoption du PLU, cette zone a été déclassée inconstructible, par la prise en compte de la contrainte supra communale du PPRI, demandée par le préfet.

Afin de suivre les directives de l'état et sa recommandation à une extrême vigilance dans ces zones à risque, le conseil municipal souhaite en garder la maîtrise par l'acquisition, car il est parfois très difficile, dans ces zones naturelles, de faire respecter la réglementation très stricte, et bien souvent, des constructions illicites(voire mobiles...) y voient le jour, au péril de leurs propriétaires...

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Donne son accord pour faire intervenir la SAFER pour la préemption par la commune des parcelles B 106, 107, 108, 166.**
- **Charge Monsieur le Maire de faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

**5°) Modification de l'attribution de compensation 2012 aux communes (rapport de la CLETC Commission locale d'évaluation du transfert des charges) – DLB/2011/47**

La commission locale (CLETC) est chargée d'évaluer les transferts de charges.

L'article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts, modifié par l'article 1 du Décret n°2011-645 du 9 juin 2011, dispose que « *La commission locale d'évaluation des transferts de charges rend ses conclusions l'année de l'adoption de la cotisation foncière des entreprises unique par l'établissement public de coopération intercommunale et lors de chaque transfert de charges ultérieur* ».

L'évaluation des charges est déterminée à la date de leur transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article [L. 5211-5](#) du code général des collectivités territoriales, **adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts.**

La commission locale d'évaluation du transfert de charges réunie le 11 octobre 2011 s'est prononcée sur :

- le transfert du service urbanisme de la commune d'Aubergenville à la CCSM
- la modification de l'attribution de compensation versée aux communes suite à la réorganisation du service maintien à domicile des personnes âgées et au transfert du service urbanisme.

L'évaluation du coût net des charges transférées se décline comme suit :

Nézel Situation actuelle :	Aide ménagère		
	<i>Année 2011</i>	<i>Moyenne 2009 à 2011</i>	<i>Transferts 2005</i>
Dépenses de fonctionnement	1 276,00 €	2 000,42 €	2 316,00 €
Recettes de fonctionnement			
<b>Coût net</b>	<b>1 276,00 €</b>	<b>2 000,42 €</b>	<b>2 316,00 €</b>

**OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DU TRANSFERT DES CHARGES**

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la loi n°99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°2004-809 du 13 Août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation du transfert des charges en date du 11 octobre 2011,

Considérant que la commission locale d'évaluation des transferts de charges rend ses conclusions l'année de l'adoption de la cotisation foncière des entreprises unique par l'établissement public de coopération intercommunale **et lors de chaque transfert de charges ultérieur,**

Considérant que l'évaluation des charges est déterminée à la date de leur transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article [L. 5211-5](#) du code général des collectivités territoriales, **adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts,**

Considérant que le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par le conseil communautaire statuant à l'unanimité, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré **DECIDE à l'unanimité**

**Article premier : d'approuver** les conclusions du rapport de la commission locale d'évaluation du transfert des charges,

**Article 2 : de modifier** l'attribution de compensation versée aux communes au titre de l'année 2012, comme suit :

<b>Modification de l'attribution de compensation</b>	<b>Nézel</b>
--	--------------

(1) Attribution de compensation versée en 2011	8 836,74 €
(2) Urbanisme : restitution de la charge transférée en 2005 par Aubergenville	- €
(3) Aides ménagères : restitution de la charge transférée en 2005	2 316,00 €
(4) Transfert du service urbanisme Aubergenville	- €
(5) Prise en compte cotisation ALDS	841,08 €
<b>Attribution de compensation 2012 (1+2+3-4-5)</b>	<b>10 311,66 €</b>

## QUESTIONS DIVERSES

Fabienne BECHET demande à ce que les membres du CCAS soient informés systématiquement lors de décès sur la commune.

Laurent LORTHIOS demande à Daniel RENAULT de prévenir les associations de la prochaine réfection des installations sportives de l'espace Pierre Brémard. Monsieur Daniel Renault abonde qu'il avait bien l'intention d'en parler avec nos associations sportives.

Le prochain conseil municipal est fixé au 14 novembre 2011.

La séance est levée à 22H35.

Fait le 05 novembre 2011.

**Le Maire**

**Dominique TURPIN**



**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE NEZEL**

**SEANCE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2011**

**RAPPEL DES NUMEROS D'ORDRE DES DELIBERATIONS**

- 1°) Institution de la taxe d'aménagement
- 2°) Indexation du coût de la vie sur le loyer du pavillon communal
- 3°) Création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID)
- 4°) Demande d'intervention foncière à la SAFER pour la préemption d'un terrain naturel à protéger aux Près Dieu
- 5°) Modification de l'attribution de compensation 2012 aux communes (rapport de la CLETC Commission locale d'évaluation du transfert des charges)

Étaient présents: Mmes Micheline VOINIER - Sandrine PINÇON - Angélique MENAGE - Lisiane PEREIRA – Micaela PTAK – Fabienne BECHET – Hélène MAHAUT ; Messieurs Stéphane ANGOT-- Dominique TURPIN - Daniel RENAULT – Laurent LORTHIOS – Michel DUTHILLEUL – Thierry LABARTHE

**EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS**

Prénom, nom	Emargement ou à défaut raison de l'empêchement
<b>Dominique TURPIN</b>	
<b>Stéphane ANGOT</b>	
<b>Daniel RENAULT</b>	
<b>Micheline VOINIER</b>	
<b>Sandrine PINÇON</b>	
<b>Angélique MENAGE</b>	
<b>Lisiane PEREIRA</b>	
<b>Fabienne BECHET</b>	
<b>Micaela PTAK</b>	
<b>Hélène MAHAUT</b>	
<b>Michel DUTHILLEUL</b>	
<b>Thierry LABARTHE</b>	
<b>Laurent LORTHIOS</b>	